

Rapport du directeur exécutif par intérim sur les activités de la Commission de coopération environnementale

Mexico, Mexique

Le 27 mars 2003

Ce rapport couvre la période de novembre 2002 à mars 2003

1	Bilan du programme	1
1.1	Environnement, économie et commerce.....	1
1.1.1	Évaluation des répercussions environnementales du commerce	1
1.1.2	Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique	2
1.1.3	Financement de la protection et de la conservation de l'environnement	3
1.1.4	Étude de mécanismes commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord	3
1.1.5	Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE	4
1.2	Conservation de la biodiversité.....	5
1.2.1	Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord	5
1.2.2	Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord	5
1.2.3	Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation.....	6
1.2.4	Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation.....	8
1.2.5	Réseau nord-américain d'aires marines protégées.....	8
1.2.6	Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord	9
1.2.7	Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord	9
1.3	Polluants et santé	10
1.3.1	Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord	10
1.3.2	Gestion rationnelle des produits chimiques	11
1.3.3	Registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord	13
1.3.4	Renforcement des capacités en matière de prévention de la pollution	14
1.3.5	La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord	14
1.4	Droit et politiques de l'environnement	16
1.4.1	Rapport comparatif sur les normes environnementales	16
1.4.2	Gestion écologique et suivi des déchets dangereux	16
1.4.3	Coopération en matière d'application et d'observation des lois	16
1.4.4	Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord	17

1.4.5	Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale	17
2	Planification, surveillance et évaluation des programmes	17
3	Rapports établis en vertu de l'article 13 de l'ANACDE : Le maïs transgénique et la biodiversité au Mexique.....	18
4	Examen décennal de l'application de l'ANACDE	18
5	Rapport sur l'état de l'environnement	18
6	Collaboration avec la CMI et l'IBWC	19
7	Communications visées à l'article 14 de l'ANACDE.....	20
8	Partenariats.....	23
8.1	Programme d'action régional et démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale	23
8.2	Projet de renforcement des capacités pour une étude de biosurveillance des POP et des métaux destinée à déterminer les populations à risque et les points névralgiques de l'environnement en Amérique du Nord	23
8.3	Soutien au Mexique afin de dresser son plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP	24
8.4	Protocole d'entente avec le PNUE en vue d'évaluer les priorités à l'égard des substances toxiques persistantes en Amérique du Nord	24
9	Administration et finances	25
9.1	Ressources financières.....	25
9.2	Ressources humaines	25
9.3	Bail des locaux de la CCE	25
10	Communications et sensibilisation.....	25
10.1	Publication et diffusion.....	25
10.2	Communiqués	26
10.3	Rapports annuels visés au paragraphe 12(1) de l'ANACDE.....	27
11	Session ordinaire du Conseil.....	27
12	Fonds nord-américain pour la coopération environnementale.....	27

1 Bilan du programme

1.1 Environnement, économie et commerce

1.1.1 Évaluation des répercussions environnementales du commerce

Le site Web de la CCE consacré au deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce reçoit actuellement plus de mille visites par jour. Organisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ce symposium se tiendra après un atelier public d'un jour du Comité consultatif public mixte (CCPM) sur le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Ces deux activités auront lieu du 25 au 26 mars, à Mexico. Le symposium permettra d'éclairer l'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), et aidera le PNUE à atteindre ses objectifs visant à renforcer les capacités des pays en développement pour établir des liens entre l'environnement et le commerce. Jusqu'à présent, 125 personnes se sont inscrites au symposium et ce nombre devrait augmenter. Au moins deux représentants de chaque ministère de l'Environnement et du Commerce des six pays d'Amérique latine sont invités par le PNUE à assister au Symposium afin de prendre connaissance des enseignements tirés de l'application de l'ALÉNA, notamment au Mexique, alors qu'ils poursuivent leurs négociations commerciales en vue de conclure un accord sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et un accord de libre-échange avec les pays d'Amérique centrale. L'une des treize communications retenues qui seront présentées au cours du Symposium traite des liens entre le changement climatique, les subventions en matière d'énergie et le commerce international, et une autre abordera plus particulièrement les effets de la libéralisation des échanges sur la production agricole. Les conférenciers invités sont le directeur général de l'*International Centre for Trade and Sustainable Development* (Centre international pour le commerce et le développement durable), M. Ricardo Melendez-Ortíz, et le secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique, M. Victor Lichtinger, dont la présence n'est pas encore confirmée.

Afin de faire mieux connaître les répercussions environnementales de l'ALÉNA en Amérique du Nord, la CCE a publié et distribué par la poste, en même temps qu'un feuillet sur le Symposium, un document succinct intitulé Libre-échange et environnement : un tableau plus précis de la situation, découlant d'une recherche présentée au cours du premier Symposium.

La CCE a terminé et a présenté aux Parties une comparaison des normes environnementales en Amérique du Nord régissant l'élevage intensif de bétail, qu'elle a réalisée en collaboration avec les responsables du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement. Cette comparaison sera présentée au cours du Symposium, en même temps que d'autres travaux comprenant une étude qui compare la production de variétés de blé courant et organique dans les trois pays nord-américains, et un rapport succinct sur l'état d'achèvement de l'évaluation des répercussions des accords commerciaux sur l'environnement.

Pour conclure les travaux sur les nouvelles tendances environnementales, la CCE a publié et a affiché sur son site Web, dans les trois langues, la version finale du rapport intitulé Comprendre et prévoir les changements environnementaux en Amérique du Nord : les fondements de politiques publiques plus efficaces. Elle transmettra sous peu ce rapport aux Parties et aux intervenants intéressés dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

1.1.2 Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique

La CCE a traduit et affiché sur son site Web le rapport intitulé A la recherche d'un marché pour les produits des palmiers *Chamædorea* exploités selon des pratiques durables en Amérique du Nord. Un document de référence intitulé Étude de mécanismes commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord (titre provisoire) est en voie de parachèvement et sera distribué aux Parties pour fins d'examen. En fonction des observations des Parties et des conclusions de la réunion tenue à Mexico le 7 février (voir ci-après), la CCE fera porter ses travaux sur certains de ces mécanismes au cours de la prochaine année.

La CCE a par ailleurs entrepris des études de marché concernant deux produits à privilégier d'un point de vue écologique en Amérique du Nord : la poterie artisanale sans plomb (en coordination avec les responsables du projet sur la santé des enfants et l'environnement) et le palmier *Chamædorea* produit de façon durable (pour répondre à la demande de groupes religieux nord-américains). En collaboration avec le Groupe de travail mixte sur le commerce et l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (ainsi que du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) du Mexique, la CCE a réalisé une étude sur la demande de produits et de services écologiques (nationaux et importés) que suscite l'ANACDE au Mexique. Cette étude sera distribuée sous peu.

En collaboration avec les responsables de l'Activité nord-américaine pour les achats écologiques, la CCE a établi un document, qu'elle traduira et distribuera bientôt, qui inventorie les diverses activités relatives aux achats écologiques en Amérique du Nord et détermine leurs incidences sur la qualité de l'environnement. Elle a par ailleurs élaboré une stratégie de sensibilisation pour faire connaître les expériences fructueuses auxquelles ces activités ont donné lieu, et envisage d'appliquer cette stratégie à court terme. La CCE a également commandé un rapport qui conclut que les achats écologiques par les gouvernements ne semblent pas aller à l'encontre des dispositions de l'ALÉNA, des engagements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des positions que les pays ont exprimées dans le cadre des premières négociations de la ZLÉA.

L'organisme Conservation International a produit, avec le soutien financier de la CCE, un guide qui permettra aux producteurs faisant partie de coopératives de présenter eux-mêmes des demandes de crédit. La Commission a également co-parrainé, avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Société internationale de défense sociale, une séance de remue-ménages sur la crise du café, les 17 et 18 février 2003, à laquelle étaient représentés trois des quatre plus grosses sociétés acheteuses de café (Nestlé, Proctor and Gamble et Kraft) ainsi que des associations issues de pays producteurs et consommateurs de café. La CCE déterminera les prochaines étapes des travaux à ce sujet avec ses partenaires.

Du 29 au 31 janvier 2003, à Cancún, la CCE a coparrainé une séance dans le cadre du quatrième Congrès organisé par Pronatura et le Comité des négociations commerciales de l'OMC sur la conservation et les droits d'utilisation des terres afin de déterminer les similitudes et les différences dans ces droits en Amérique du Nord. La Commission étudiera, avec ces partenaires et en coordination avec le secteur de programme sur la conservation de la biodiversité, les mécanismes financiers et fiscaux qui permettraient de protéger l'environnement des trois pays en recourant à une uniformisation de tels droits.

1.1.3 Financement de la protection et de la conservation de l'environnement

En partenariat avec le Service des activités financières du PNUE (Groupe d'étude nord-américain), la banque HSBC, la société PriceWaterHouse Coopers et l'*American Bar Association* (Association américaine du barreau), la CCE a organisé une réunion à New York, le 26 février 2003, sur la divulgation de l'information environnementale en Amérique du Nord à titre de suivi de la réunion qu'elle avait tenue en mars 2002. Plus de soixante-dix représentants de banques, de cabinets de vérificateurs comptables, d'agences de cotation et d'organismes de réglementation y ont participé. Cette réunion de travail, qui comptait également des représentants de cabinets comptables, de sociétés de gestion de fonds, de sociétés de placement et de courtiers en valeurs mobilières, a permis de situer les risques environnementaux et d'en évaluer l'ampleur financière. Elle a également donné l'occasion de relever des pratiques adéquates d'établissement de rapports en se fondant sur des travaux menés dans le secteur financier. Des travaux analogues sont en cours au Canada, en partenariat avec Environnement Canada, le *Conference Board* du Canada, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et l'Institut canadien des comptables agréés, et une réunion a eu lieu avec ces intervenants le 27 février, à New York, à la suite de la réunion tenue la veille.

En collaboration avec le PNUE, la CCE a élaboré un document de travail sur les dernières tendances, l'état des investissements dans le domaine de l'environnement et les possibilités immédiates qu'il offre, notamment les investissements étrangers directs ainsi que les obligations à long terme, les capitaux propres, les investissements à capital de risques et les investissements dans le domaine de l'environnement au sein des pays en développement, en se fondant sur l'exemple du Mexique. Certains résultats de cette recherche ont été présentés au cours d'une réunion qu'ont tenue, les 9 et 10 décembre 2002, à Monterrey, au Nuevo León, le CCPM et les responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, qui avait pour thème *Investir dans l'avenir de l'Amérique du Nord : mode de financement novateur pour un développement durable*.

En collaboration avec son service des communications, la CCE a établi un feuillet d'information sur le projet de commercialisation de produits et services écologiques et le projet de mécanismes financiers pour la protection et la conservation de l'environnement qui cadrent avec le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

1.1.4 Étude de mécanismes commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord

La CCE étudie les questions importantes que soulèvent les mécanismes commerciaux qui favoriseront la réduction du carbone dans l'atmosphère par sa séquestration, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Conformément au communiqué que le Conseil de la CCE a publié en juin 2002, elle examine, de concert avec le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie, la première ébauche du document auquel cette étude a donné lieu. Elle parachèvera sous peu la version finale de ce document qui propose des moyens d'action au Conseil et qui permettra à la CCE de mener d'autres recherches.

Elle a par ailleurs entamé des discussions avec ce groupe de travail au sujet de sa collaboration, discussions qui se poursuivront au cours de la prochaine réunion du sous-groupe sur l'efficacité énergétique.

La CCE a commandé l'élaboration de deux documents sur le secteur de l'électricité au Mexique, et les a présentés au cours d'une réunion qu'elle a organisée, le 7 février 2003, à Mexico, en

collaboration avec de la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Conae, Commission nationale de l'efficacité énergétique) et du *Centro de Estudios del Sector Privado para el Desarrollo Sustentable* (Cespedes, Centre d'études du secteur privé pour le développement durable). Le premier fait état des récents changements qu'a connus ce secteur en ce qui a trait aux investissements étrangers et nationaux, et se penche sur la question de savoir s'il existe un lien entre les investissements étrangers directs dans ce secteur et les exportations ou les importations d'électricité qu'envisage ce pays. Le deuxième expose les changements en cours ou prévus afin de promouvoir les énergies renouvelables au Mexique. Il donne des renseignements sur les projets de modification des politiques qui touchent ces énergies ainsi que des exemples de projets novateurs dans ce domaine.

La CCE a tenu une autre réunion, également en collaboration avec le Cespedes et la Conae, à laquelle ont 57 personnes, dont des représentants de douze multinationales (notamment IBM, DuPont, General Motors et Nestlé). Le compte rendu de cette réunion sera affiché sous peu sur le site Web de la CCE. Cette réunion visait à rassembler des représentants d'entreprises des trois pays signataires de l'ALÉNA possédant de l'expérience en matière d'achat ou de production d'énergies renouvelables et intéressées à instaurer leur propre programme dans ce domaine, ainsi que des décideurs, en vue d'étudier le développement des énergies renouvelables au Mexique. La CCE a demandé à la société Gallup Mexico de réaliser le suivi d'une étude précédente qui évaluait le degré d'intérêt à l'égard des énergies renouvelables des cent plus importants consommateurs d'électricité au Mexique. La nouvelle étude a permis de demander à ces sociétés intéressées si elles avaient déjà essayé d'acheter ou de produire des énergies renouvelables, et, dans la négative, pour quelle raison. Les conclusions de cette étude ont été présentées au cours de la réunion susmentionnée, et elles ont révélé que les grosses sociétés mexicaines continuaient de s'intéresser à l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Elle a également permis de connaître leur opinion sur les changements nécessaires pour favoriser le développement de ces énergies au Mexique. Il s'agit de subventions gouvernementales à la production, de politiques touchant la demande, notamment des normes applicables aux portefeuilles d'énergies renouvelables, et un soutien accru à la recherche et au développement dans ce domaine. Ces entreprises estiment aussi qu'une meilleure formation de leur personnel chargé des achats est essentielle, tout comme la modification de leurs politiques d'achat. Les discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion illustrent les conclusions de l'étude, mais soulignent également l'importance de conclure des accords de branchement aux réseaux d'électricité et de diffuser des appels d'offre à grande échelle pour des énergies renouvelables afin de favoriser leur utilisation au Mexique. Les représentants de ces sociétés ont également manifesté un grand intérêt pour l'échange de certificats d'énergies renouvelables et ont évoqué la possibilité d'instaurer un système de comptabilisation de ces certificats à l'échelle nord-américaine au bénéfice de l'environnement.

1.1.5 Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE

En janvier 2002, il était prévu de tenir un atelier sur le principe de précaution en novembre 2002, mais les Parties l'ont reporté en 2003. Dans le volume 10 de la série sur le droit et les politiques de l'environnement en Amérique du Nord, la CCE a publié deux documents portant sur les différents aspects de l'utilisation du principe de précaution en Amérique du Nord : *La précaution dans les politiques internationales en matière d'environnement et dans la législation et la pratique aux États-Unis*, par David Wirth, et *La notion de précaution dans la législation fédérale des Parties à l'ALÉNA*, par Kal Raustiala. Il s'agit des deux premiers documents de recherche que le Conseil a commandés dans le cadre des travaux visés au paragraphe 10(6) de l'ANACDE. Le Groupe de fonctionnaires doit se réunir à nouveau dans le cadre du deuxième Symposium nord-

américain sur les liens entre l'environnement et le commerce afin de déterminer les thèmes d'une éventuelle réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce prévue en 2004.

1.2 Conservation de la biodiversité

1.2.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Les présidents nationaux du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité ont approuvé la quatrième ébauche de la stratégie connexe. Les États-Unis mettront ce document à la disposition du public dans le Registre fédéral afin de recueillir ses observations, et sa version finale sera soumise à l'examen du Conseil. Le Groupe de travail tiendra sa deuxième réunion au cours de la dernière semaine d'avril afin d'examiner la version finale de la stratégie, un premier plan d'action quinquennal et un mécanisme de surveillance et d'évaluation de l'application de la stratégie.

1.2.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

La mise en œuvre des projets de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) et l'évaluation de la situation des oiseaux en matière de conservation constituent les deux principales activités donnant suite au soutien que le Conseil a apporté à l'ICOAN dans le communiqué de sa session ordinaire de 2002. Il y juge « important de conclure des partenariats régionaux en vue de réaliser des projets dans ce domaine, et de recourir à des réseaux et à des bases de données qui favorisent les mesures de conservation et les projets qui appliquent les principes de l'ICOAN ».

a) Mise en œuvre de l'ICOAN

Deux activités complètent la mise en œuvre des projets de l'ICOAN : des ateliers régionaux et des projets réalisés sur le terrain. Ces deux activités ont grandement bénéficié de la participation active des coordonnateurs nationaux de l'ICOAN, et elles donnent lieu à un partenariat regroupant plusieurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les trois pays ont convenu de centrer les activités sur le Mexique dans le cadre de la deuxième conférence de l'ICOAN qu'ils ont tenue à Querétaro, en 2001. Les deux premiers des quatre ateliers régionaux se sont donc tenus dans la péninsule du Yucatán et dans la forêt montagneuse humide du Chiapas. Ils visaient principalement à favoriser une coopération trinationale à l'égard de régions déterminées en fixant des priorités concertées pour la conservation des oiseaux au Mexique. Ces ateliers ont jusqu'à présent permis d'entreprendre des travaux qui ont donné lieu à une coordination des activités menées à l'échelle régionale par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Les préparatifs des deux prochains ateliers régionaux, qui se tiendront dans les prairies du désert de Chihuahua et dans la région marécageuse de Marismas, qui borde l'océan Pacifique à Sinaloa, sont en bonne voie et seront terminés à la fin du mois de mars 2003. La CCE a élaboré un dépliant pour chaque atelier, en collaboration avec des partenaires locaux, pour annoncer leur tenue et les publiciser. Au cours de l'année, les coordonnateurs nationaux se serviront de ces dépliants pour solliciter la contribution de particuliers et un soutien financier au nouveau programme de coopération trinationale établi pour chaque région.

Parallèlement aux ateliers, la CCE a entamé, vers la fin de 2002, la phase d'activités de l'ICOAN prévues sur le terrain. En collaboration avec les coordonnateurs nationaux, elle a par ailleurs choisi trois projets pouvant démontrer le bien-fondé de l'ICOAN. Les ressources allouées à la

mise en œuvre de ces projets pilotes comprennent une contribution de 100 000 \$CAN de la CCE provenant du surplus du budget de 2001. Ces ressources renforcent grandement l'incidence des projets en étendant leur portée au Canada et au Mexique. Tous les projets en cours donnent lieu à la participation de représentants des gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux, et même des administrations municipales à certains endroits, de même que d'organismes non gouvernementaux et de la population autochtone à un endroit. En général, les projets en question sont consacrés à la surveillance des oiseaux, à la restauration des habitats, à la planification de l'aménagement des sols et aux pratiques dans ce domaine par les municipalités et les agriculteurs, ainsi qu'à la formation. Ils visent les régions suivantes : le sud de l'Ontario, le Tennessee et le Yucatán; la Saskatchewan, le Manitoba, le Montana, le Chihuahua et le Nuevo León; la Colombie-Britannique, l'État de Washington, l'Oregon et le Chiapas.

b) Situation des populations d'oiseaux en Amérique du Nord en matière de conservation

Donnant suite au communiqué de la session ordinaire du Conseil de 2002 préconisant de recourir à des réseaux et à des bases de données qui favorisent les mesures de conservation, la CCE a organisé trois ateliers au Mexique afin de réaliser une première évaluation concertée de la situation des oiseaux des trois pays en matière de conservation. Organisés en collaboration avec des organismes de conservation de premier plan [dont la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), Conservation International, le *Cornell Laboratory of Ornithology* et Pronatura], les deux premiers ateliers ont permis d'établir des critères applicables à l'échelle nationale. Quant au troisième, il a donné lieu au choix d'un élément régional afin d'améliorer l'information diffusée dans le sud du Mexique. Cette activité prometteuse pourrait servir de fondement au déploiement d'efforts complémentaires pour surveiller les oiseaux dans toute l'Amérique du Nord. Les données recueillies pourraient aussi servir à mener des évaluations environnementales et à saisir les liens entre la situation des oiseaux en matière de conservation, la santé humaine et la salubrité des écosystèmes.

Les autres activités envisagées comprennent les suivantes :

- La tenue d'autres ateliers régionaux en 2003 afin d'englober toutes les régions du Mexique concernées et de permettre à ce pays de contribuer à l'information que produisent déjà le Canada et les États-Unis.
- La production d'une vidéo sur l'ICOAN est en cours afin de faire ressortir le côté humain de la conservation des oiseaux. Il est prévu de le présenter au Conseil dans le cadre de sa prochaine session ordinaire.
- Un prestigieux bulletin trimestriel d'ornithologie, *The Auk*, a récemment souligné l'importante contribution de l'ICOAN et le soutien de la CCE à la conservation des oiseaux en Amérique du Nord (vol. 119, n° 4, octobre 2002 : pp. 907–913; consultable à l'adresse <<http://www.bioone.org/bioone/?request=get-toc&issn=0004-8038&volume=119&issue=04>>).

1.2.3 Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Les activités menées dans le cadre de ce projet font partie des efforts déployés pour élaborer une stratégie trinationale visant les prairies du centre de l'Amérique du Nord, ainsi que des projets destinés à rétablir plusieurs espèces qui y suscitent des préoccupations communes en matière de

conservation. Au nombre des réalisations que la CCE a soulignées dernièrement, il faut noter sa présentation d'un cadre trinational de conservation des prairies et d'activités connexes au cours de divers ateliers régionaux et trinationalaux. En septembre 2002 notamment, elle a coorganisé une séance sur les prairies nord-américaines au cours de la neuvième conférence annuelle de la *Wildlife Society* afin de présenter les principales activités que soutient ce projet. En outre, l'atelier sur les prairies tenu en février 2003 dans le cadre de l'ICOAN a permis de renforcer la coopération à l'égard d'une espèce et de son habitat, et donné par ailleurs l'occasion de coordonner ce projet et celui de l'ICOAN et de multiplier le nombre de personnes qui se renseignent sur les prairies grâce à l'information que diffuse la CCE dans le cadre du projet.

Afin de compléter les activités concertées destinées à élaborer la stratégie de conservation des prairies en Amérique du Nord, la CCE soutient les projets suivants :

a) Cartographie de la répartition du chien de prairie

Le choix du chien de prairie est lié au rôle prépondérant qu'il joue dans cet écosystème et de sa grande vulnérabilité dans l'ensemble de son aire de répartition (du Canada au Mexique). Cette espèce occupe environ deux pour cent du territoire sur lequel on la trouvait anciennement. La carte, qui est en voie d'établissement avec le soutien de la CCE, comprendra pour la première fois des données fournies par des spécialistes canadiens, américains et mexicains, et illustrera en détail la répartition actuelle des principales colonies de cette espèce dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

b) Étude des liens entre le chien de prairie, le bétail et l'écosystème des prairies

La concurrence pour l'herbe que se font le bétail et le chien de prairie constitue l'une des principales raisons de l'élimination de cette espèce. Cette étude restreinte permet d'examiner l'état des connaissances à ce sujet dans les trois pays, et elle pourra éventuellement servir à connaître les méthodes d'utilisation des terres et d'élevage du bétail au Mexique ainsi que les politiques qui les visent, particulièrement à proximité de Janos, dans l'État de Chihuahua, où l'on trouve la plus importante colonie de chiens de prairie en Amérique du Nord.

c) Surveillance trinationale de la buse rouilleuse

Les voies de migration de la buse rouilleuse se restreignent principalement aux prairies qui s'étendent du Canada au Mexique. Le relevé, par télémétrie satellitaire, des endroits où cette espèce hiverne et se reproduit permettra de déterminer les activités humaines qui peuvent restreindre sa multiplication et sa survie, de même que de fixer des objectifs de rétablissement substantiel et de conservation de cette espèce dans toute l'Amérique du Nord. Les données recueillies serviront à établir un système de surveillance de la buse rouilleuse et contribueront, en bout de ligne, à évaluer l'état de conservation des prairies à titre d'écosystème commun aux trois pays. La CCE réalise ce projet en partenariat avec la Société canadienne pour la conservation de la nature, Profauna, le Service canadien de la faune, l'*US Forest Service* (Service des forêts des États-Unis) et d'autres organismes. Les principales activités comprennent les suivantes :

- En janvier 2003, deux buses adultes en hivernage ont été capturées dans le nord du Mexique et on les a dotées de deux transmetteurs par satellite.
- Au printemps de 2003, on prévoit capturer trois autres adultes dans des zones de nidification du bassin Thunder, au Wyoming, et dans le parc national des Prairies, au Canada.

- Avant le mois d'avril 2003, les données de localisation seront mises à la disposition du public sur le réseau Internet.

d) Exposition itinérante illustrant l'importance des prairies de Janos, dans l'État de Chihuahua

Cette exposition a pour but de sensibiliser le public nord-américain à l'importance que revêtent les prairies et, plus particulièrement, aux liens qui unissent les trois pays dans la région de Janos. Cette exposition permettra de faire connaître le travail qu'ont accompli bénévolement des photographes professionnels, et il est prévu qu'elle débute dans le cadre de la prochaine session ordinaire du Conseil. Elle se déplacera par la suite aux quatre coins de l'Amérique du Nord.

1.2.4 Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Au printemps, le Groupe consultatif sur le projet sera constitué en fonction des espèces visées. Il commencera à organiser une réunion trinationale de spécialistes de ces espèces, de gestionnaires des ressources naturelles et d'autres intervenants dans l'optique d'établir des plans d'action concertés pour le premier ensemble d'espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation. Il est envisagé de poursuivre les travaux de collecte et d'amélioration de l'information sur ces espèces pour le projet pilote de réseau d'information sur la biodiversité marine en Amérique du Nord.

Les travaux se poursuivront également à l'égard des espèces marines et terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation, ainsi que sur la constitution d'un ensemble de cartes sur les écorégions marines et estuariennes.

1.2.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées

a) Renforcement des capacités des intervenants en matière de conservation des aires marines protégées et collaboration entre eux

Un comité spécial de la CCE a organisé des séances de travail dans le cadre de la cinquième conférence internationale annuelle de la *Science and Management of Protected Areas Association* (Association scientifique de gestion des aires protégées) qui s'est déroulée du 11 au 16 mai 2002, à Victoria, en Colombie-Britannique. Ces séances se sont fondées sur les travaux du Réseau nord-américain d'aires marines protégées (AMP) afin de renforcer les capacités internationales, nationales et régionales de conservation des habitats marins et côtiers essentiels. Au cours du printemps, le Comité préparera d'autres séances de ce genre ainsi qu'une réunion supplémentaire.

b) Création d'un réseau stratégique d'AMP en Amérique du Nord

Les 9 et 10 janvier 2003, la CCE a tenu à San Francisco une réunion consultative technique avec des représentants compétents des trois pays afin d'examiner les progrès réalisés et d'orienter les travaux avant la tenue du dernier atelier destiné à relever des aires prioritaires dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring (la région Baja-Béring). Cet atelier, qui se tiendra du 22 au 24 avril à l'université Simon Fraser à Burnaby, en Colombie-Britannique, a pour but de déterminer des aires prioritaires en se fondant sur les connaissances de spécialistes et l'information recueillie jusqu'à présent. Il sera coparrainé et organisé par la CCE et le *Marine Conservation Biology Institute* (Institut biologique pour la conservation du milieu marin).

c) Renforcement de la surveillance et des connaissances du milieu marin partagé

L'ébauche d'un guide sur l'efficacité de la gestion des AMP a été élaboré sous la direction de la section marine pour l'Amérique du Nord de la Commission mondiale sur les aires protégées et le Fonds mondial pour la nature, et la tenue d'un atelier a permis d'entamer la mise à l'essai de ce guide sur le terrain. Le Canada n'a malheureusement pas été en mesure d'y participer, mais la CCE s'est chargée de le représenter au cours de la mise à l'essai du guide. Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent servira de zone pilote pour tester les indicateurs qui ont été établis.

1.2.6 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

En partenariat avec la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques), la CCE a tenu à San Diego, en Californie, le deuxième atelier sur les espèces aquatiques envahissantes. Il a permis de choisir des domaines commerciaux prioritaires, notamment l'aquaculture, l'élevage en aquarium, le poisson frais comestible et les appâts vivants, ainsi qu'un ensemble d'espèces envahissantes que les trois pays estiment susciter des préoccupations communes à l'échelle continentale. Un groupe de plusieurs intervenants a cerné vingt domaines qui pourraient donner lieu à une collaboration bilatérale ou trilatérale ainsi que deux activités prioritaires à réaliser immédiatement : la constitution d'une base de données nord-américaine sur les espèces aquatiques envahissantes; la prévention et le contrôle de la propagation des algues et d'autres plantes aquatiques envahissantes sur la côte pacifique de l'Amérique du Nord.

1.2.7 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

Les responsables du Réseau nord-américain d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) ont placé l'accès à l'information environnementale en tête de leurs priorités. En centrant leur attention sur l'information relative à la biodiversité, les organismes partenaires ont trouvé des moyens fructueux de soutenir les activités de gestion et de surveillance de l'environnement à l'échelle régionale. En 2002, le Comité consultatif d'experts sur la biodiversité a recommandé à la CCE d'examiner ses capacités internes de gestion de l'information, d'évaluer ses besoins en ce qui a trait à l'utilisation de données de systèmes d'information géographique pour appuyer l'exécution des programmes et leur intégration, déterminer avec plus de précision l'appui que le RIBAN peut apporter au Groupe de travail sur la biodiversité. Ces recommandations ont donné lieu à une évaluation stratégique dont les conclusions préconisent trois domaines d'intervention : le perfectionnement du programme informatique de la CCE sur l'environnement; la détermination des besoins de mise en correspondance de la CCE et du soutien à apporter aux sites Web; la clarification du rôle du RIBAN, notamment la redéfinition de sa portée et de son mandat, la simplification de sa structure et de sa gestion.

a) Système nord-américain d'information taxonomique intégrée pour l'Amérique du Nord

Les partenaires du RIBAN qui participent au Système nord-américain d'information taxonomique intégrée (SITI) pour l'Amérique du Nord se sont réunis les 16 et 17 janvier 2003, à Washington. Ils ont recommandé que la CCE entreprenne une évaluation des besoins des utilisateurs au nombre des principales nécessités qu'ils ont relevées en matière d'exploitation. L'élaboration d'une orientation pour le SITI et d'un plan stratégique décennal ainsi que l'inventaire des besoins des principaux utilisateurs ont marqué des progrès. En 2003, la réunion du Comité consultatif d'experts sur le RIBAN sera axée sur le cautionnement, par ce comité, du projet de plan d'action pour 2003 à 2005. Ce processus favorisera l'utilisation de l'information sur la biodiversité par les principaux intervenants nord-américains du domaine de l'environnement. Il permettra également

au CCPM et à d'autres partenaires de la CCE de mieux connaître la valeur et le potentiel du SITI à titre d'élément principal du RIBAN.

b) Activité sur le patrimoine en matière de biodiversité

L'activité sur le patrimoine en matière de biodiversité a permis d'établir une liste d'intervenants de premier plan qui pourraient prendre part à sa mise en œuvre en Amérique du Nord. Avec la participation du RIBAN, l'*American Museum of Natural History* (Musée américain d'histoire naturelle) de New York dirige la création d'un site Web nord-américain sur ce patrimoine, site qui permet d'accéder à une liste des principales maisons d'édition nord-américaines qui publient des ouvrages sur la biodiversité. Ce site offre aussi une tribune de discussion concernant ce patrimoine. Une évaluation a été menée dans le cadre de cette activité afin de déterminer s'il est possible de constituer un tel patrimoine en Amérique du Nord.

c) Coordination avec d'autres activités nationales et internationales

Le RIBAN a apporté son soutien à d'autres secteurs de programme de la CCE afin de regrouper l'information sur les espèces et les écorégions, notamment à des activités comme l'atelier sur le relevé d'aires prioritaires dans la région Baja-Béring, le projet sur les écorégions marines, l'ICOAN et le projet sur les prairies.

Afin d'intensifier l'interaction du RIBAN avec des organismes provinciaux et étatiques, les représentants d'activités régionales comme celles portant sur la région Baja-Béring, la région Yellowstone-Yukon et la région des Grands Lacs seront invités à élargir leur participation en Amérique du Nord afin d'établir un ensemble de méthodes adéquates pour partager de l'information environnementale. Une réunion de planification s'est tenue en février dans le but de trouver des ressources et des moyens pour coordonner les activités dans la région Baja-Béring.

Afin de promouvoir, dans la mesure du possible, l'application de normes pour le partage d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, le RIBAN a coordonné ses activités avec des programmes, des projets et des organismes nationaux et internationaux comme le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE), le Réseau canadien d'information sur la biodiversité (RICIB), la *National Biological Information Infrastructure* (NBII, Infrastructure nationale sur l'information biologique), NatureServe, la Conabio, le Comité trilatéral de gestion et de conservation des espèces sauvages et des écosystèmes, l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité), le Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique et le *Global Biodiversity Information Facility* (Centre mondial d'information sur la biodiversité).

1.3 Polluants et santé

1.3.1 Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord

La CCE a tenu un atelier le 14 janvier 2003, à Montréal, sur les méthodes d'évaluation de l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules, et une quinzaine de représentants nord-américains de gouvernements, d'universités et d'établissements privés de recherche des trois pays y ont participé. Cet atelier visait principalement à déterminer des éléments communs dont les chercheurs tiendraient compte dans l'étude de l'exposition de la population aux gaz d'échappement le long des principaux couloirs de transport et à certains passages frontaliers congestionnés. Les participants ont proposé une liste d'éléments qui méritent un plus ample examen, et la CCE étudie la possibilité de tenir une réunion de suivi afin d'étoffer ces éléments.

Entre novembre 2002 et mars 2003, la CCE a financé les travaux d'une équipe de chercheurs de l'Université Harvard, du *Massachusetts Institute of Technology* (Institut de technologie du Massachusetts) et du Mexique afin d'entreprendre une étude sur l'exposition régulière aux gaz d'échappement diesel des chauffeurs de camion et des employés de terminaux de transport du Mexique dans l'exercice de leurs fonctions.

En janvier et février 2003, la CCE a également financé deux réunions sur l'établissement d'un inventaire des émissions atmosphériques dans la ville de Mexico. Ces réunions ont eu lieu dans le cadre d'une étude de cas sur Mexico, dirigée par M^{me} Luisa Molina et M. Mario Molina, récipiendaire d'un prix Nobel, qui tablait sur un programme intégré de lutte contre la pollution urbaine, régionale et nationale. Outre des spécialistes des trois pays en matière d'inventaire des émissions atmosphériques, ces réunions ont rassemblé les chercheurs chargés de l'étude sur Mexico et des participants à une autre activité financée par la CCE visant à établir un inventaire des données sur Mexico, et ce, en partenariat avec l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), la *Western Governors' Association* (Association des gouverneurs des États de l'Ouest) et l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.

La CCE a commencé à planifier une réunion prévue à l'automne de 2003 sur les inventaires d'émissions atmosphériques, en collaboration avec les responsables de la NARSTO, qui est dotée d'une structure privée et publique et dont les adhérents, répartis dans les trois pays, se vouent à la recherche sur la pollution atmosphérique. Cette réunion, qui se tiendra du 14 au 17 octobre 2003 à l'université du Texas à Austin est prévue dans le plan de travail de la CCE pour 2003, et celle-ci l'annoncera et diffusera une demande de documents de recherche sur son site Web.

1.3.2 Gestion rationnelle des produits chimiques

Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) continue d'offrir une tribune qui facilite la coopération et les ententes trinationales, ainsi que la prise de mesures visant à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord. La dernière année a été marquée par diverses réalisations dans le cadre du programme de GRPC : le parachèvement du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au chlordane, l'établissement d'un nouveau PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, l'établissement d'un PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, qui touche à sa fin. Au cours de sa dernière session ordinaire, le Conseil a approuvé l'établissement d'un PARNA relatif au lindane, et les trois Parties ont nommé les membres du groupe qui se chargera de sa mise en œuvre. Il est particulièrement question de favoriser la participation d'intervenants à ses travaux.

La CCE a collaboré avec les responsables du Programme des produits chimiques du PNUE, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et onze autres organismes régionaux prépondérants en vue d'établir un rapport mondial sur les priorités concernant les polluants organiques persistants (POP). Cette activité a pour objectif d'aider les pays en développement à élaborer des propositions de projets axés sur le renforcement des capacités qui permettront de faire progresser l'application de la Convention de Stockholm.

Le Groupe de travail sur la GRPC a tenu sa quatorzième réunion ordinaire avec les responsables du projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP) en octobre 2002, à Cuernavaca, au Mexique; les participants ont examiné d'éventuels domaines de collaboration.

Le projet de GRPC a également permis d'entreprendre et de faire progresser un certain nombre d'activités, dont les suivantes :

- La CCE a commencé à partager les résultats obtenus au cours de la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT avec les sept pays d'Amérique centrale afin de renforcer l'application de la Stratégie mondiale de lutte contre le paludisme mise de l'avant par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
- La CCE est en train d'élaborer un nouveau document sur la GRPC et le processus de sélection des substances, ainsi qu'une deuxième vidéo pour sensibiliser davantage la population aux résultats fructueux du processus d'élimination du DDT au Mexique. Elle est également en train de préparer une série de feuillets d'information sur tous les PARNA à l'intention du public.
- La mise en œuvre de la deuxième phase du PARNA relatif au mercure s'est poursuivie en 2002 avec des projets comme l'installation de deux stations de surveillance des dépôts humides de mercure au Mexique, et la mise en relation de ces postes avec le programme national sur les dépôts atmosphériques et le réseau sur les dépôts de mercure. La réussite de ce programme est un élément crucial pour les groupes de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure et du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.
- Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure a continué de mettre l'accent sur le renforcement des capacités au Mexique en soutenant des activités destinées à renseigner et à sensibiliser les professionnels de la santé et les éducateurs. Un projet pilote financé par la CCE a été relancé dans un hôpital du Mexique afin d'y remplacer les thermomètres contenant du mercure.
- Le Canada a prêté au Mexique un appareil (Tekran) de surveillance de la concentration de mercure dans le milieu ambiant, et le Secrétariat continuera de soutenir un deuxième cycle d'études de caractérisation des rejets de mercure ainsi que de leurs répercussions sur le sol et la végétation dans la région de Zacatecas.
- La mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC a donné lieu à des progrès considérables, comme en témoigne l'ébauche d'un rapport d'étape maintenant parachevée. Une réunion prévue en avril 2003 comprendra une dernière séance du groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC ainsi qu'un atelier sur les systèmes de gestion de l'environnement qui aura particulièrement trait à ces substances.
- Le PARNA relatif au chlordane est établi et un rapport final exposant toutes les mesures qu'il prévoit sera publié sous peu. Le Groupe de travail sur la GRPC demandera l'aide du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale afin de savoir si le chlordane fait l'objet d'expéditions transfrontalières illégales.
- Le Groupe d'étude chargé d'établir le PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène en a ébauché la première phase, et celle-ci a été soumise à un examen interne, par le gouvernement américain, qui devait se terminer en février 2003. Le groupe d'étude devrait encore être en mesure de tenir une consultation publique, qu'il avait prévue au printemps, sur l'ébauche approuvée par les gouvernements.

- Compte tenu des enjeux que suscite le plomb, la CCE a transmis une déclaration de préoccupation commune au Groupe de travail sur la GRPC. Le Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) a établi un échéancier pour ce processus et il sollicitera prochainement des observations de la part du public.
- La CCE a entrepris la constitution du Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales et de son comité directeur, et le plan de mise en œuvre est en voie d'établissement. Ce groupe comprendra six sous-groupes qui détermineront les activités de surveillance à entreprendre dans le cadre de chacun des autres PARNA.
- Le Groupe de travail sur la GRPC a proposé une politique et des procédures concernant le démantèlement des groupes de mise en œuvre des PARNA.
- Le Secrétariat a élaboré un cadre de référence afin d'étudier des stratégies qui permettraient de se pencher plus rapidement sur un plus large éventail de substances chimiques, et il examinera de quelle manière faire progresser cette réflexion.

1.3.3 Registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord

Le projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord vise à soutenir la mise en œuvre d'un programme de RRTP au Mexique prévoyant la déclaration obligatoire des rejets de polluants et l'accès de ces données au public, à préparer la publication du rapport *À l'heure des comptes 2000*, prévue en avril, et à contribuer à des activités internationales relatives aux RRTP.

La résolution du Conseil n° 02-05 invite la CCE à apporter une aide technique au Mexique afin qu'il mette sur pied un programme de RRTP prévoyant la déclaration obligatoire des rejets de polluants et l'accès du public aux données recueillies. Grâce à des fonds supplémentaires, en septembre 2002, la CCE a pu commencer, avec l'aide d'un consultant mexicain, à fournir une assistance technique au Mexique dans le cadre des travaux de révision du formulaire de déclaration des rejets et d'élaboration de règles de mise en œuvre. Elle a également apporté son soutien à une réunion de représentants des États, organisée par le Semarnat, en vue d'élaborer un RRTP au palier étatique. La CCE a également facilité la participation de membres du personnel de l'EPA à une activité de formation sur des techniques de mesure des rejets organisée par le secteur privé, qui s'est déroulée du 26 au 28 mars, à l'intention des établissements déclarants.

Sur le plan international, le Secrétariat a ébauché un rapport qui porte sur l'établissement de programmes de RRTP dans le monde entier. Il le présentera au cours de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique qui se tiendra à l'automne de 2003, à Bangkok. La CCE a en outre participé à une réunion de l'OCDE au Japon, les 4 et 5 mars 2003, afin de partager l'expérience qu'elle a acquise dans la collecte des données de RRTP à l'échelle de l'Amérique du Nord. Cette expérience intéresse tout particulièrement l'OCDE, car elle a récemment exprimé son intention de compiler des données comparables de RRTP provenant de tous les pays du monde à l'égard de substances chimiques déterminées.

En ce qui a trait à l'application du plan d'action visant à améliorer la comparabilité des données de RRTP en Amérique du Nord, le Canada a mentionné qu'il prendra un certain nombre de mesures et proposera des changements et des améliorations, notamment la modification des seuils de déclaration et des éléments de données sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène ainsi que sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Le Mexique a également pris un certain

nombre de mesures, dans le cadre de ses travaux de révision du formulaire de déclaration des rejets et d'élaboration de règles de mise en œuvre, qui contribueront à améliorer la comparabilité des données recueillies dans les trois pays.

1.3.4 Renforcement des capacités en matière de prévention de la pollution

En février 2003, le *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution) a octroyé 48 prêts totalisant environ 1 150 000 \$US. Jusqu'à présent, des prêts ont été complètement remboursés pour un montant total d'environ 615 000 \$US en capital et 189 000 \$US en intérêts, conformément aux calendriers de paiements établis. Les projets financés sont bénéfiques à l'environnement en permettant aux établissements financés de ne pas déverser près de 2 500 tonnes de substances chimiques dans les eaux usées et d'économiser plus de 140 000 mètres cubes d'eau par année. Ces mesures leur ont aussi permis d'économiser environ 1 140 000 \$US chaque année.

En janvier 2003, le Fiprev a tenu une réunion de travail avec la Banque nord-américaine de développement à San Antonio, au Texas, afin d'étudier la possibilité que cette banque finance directement des projets de prévention de la pollution à la frontière américano-mexicaine. D'autres discussions auront cours le 1^{er} avril prochain, à Naucalpan, dans l'État de Mexico, durant une réunion de la Table ronde mexicaine sur la prévention de la pollution. Cette réunion constituera la troisième du groupe de travail de cette table ronde et comportera cinq thèmes liés à la prévention de la pollution (l'orientation, la mise en œuvre, la sensibilisation et la formation, les outils et le financement). On y prévoit la participation de 150 à 200 personnes.

À la suite de la session ordinaire du Conseil tenue à Ottawa, un groupe de travail trinational comptant des représentants des tables rondes canadienne, mexicaine et américaine et des gouvernements a tenu plusieurs réunions et téléconférences afin de faire progresser des activités qui revêtent un intérêt commun, et de tirer parti des capacités qu'offrent les trois organismes. Sa prochaine réunion aura lieu le 8 avril à Louisville, au Kentucky, dans le cadre de la réunion que la Table ronde américaine tient tous les printemps.

Ce partenariat donne présentement lieu à trois principaux types d'activité : des ateliers dans les trois pays en vue de mettre en place un réseau d'information sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord; la promotion des systèmes de gestion de l'environnement au sein des petites et moyennes entreprises dans le cadre d'ateliers et de discussions portant sur les contraintes et les obstacles dans ce domaine; le renforcement des capacités de prévention au Mexique grâce à la constitution de tables rondes et de centres régionaux sur la prévention de la pollution. D'autres discussions ont été entreprises en vue de mener des travaux dans le secteur nord-américain des composants électroniques.

1.3.5 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Parmi les faits saillants du projet sur la santé des enfants et l'environnement, il faut noter : le parachèvement de sa première phase consistant à établir des indicateurs de la santé des enfants et de la salubrité de leur environnement en Amérique du Nord; la tenue d'une réunion du Comité consultatif d'experts, qui a permis d'envisager la réalisation d'activités pour promouvoir la formation et la sensibilisation des professionnels de la santé à l'égard de questions touchant la salubrité de l'environnement des enfants; la tenue de l'Atelier sur l'évaluation des risques et la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord.

Les autres activités du projet comprennent : la réalisation d'une étude de marché pour la poterie artisanale mexicaine qui contient du plomb et exempte de plomb, étude qui a donné lieu à un échantillonnage dans 54 petits ateliers de poterie et à des entrevues avec d'autres intéressés afin de déterminer les obstacles, les défis et les possibilités de faire progresser la production de poterie sans plomb; l'ébauche d'un rapport sur les répercussions économiques de l'asthme et d'autres maladies respiratoires chez les enfants en Amérique du Nord; la participation de représentants du Secrétariat, du Comité consultatif d'experts et des trois pays à une consultation internationale sur des études longitudinales de cohortes tenue dans le cadre d'une réunion à Baltimore, au Maryland, en décembre 2002, ayant trait à la *National Children's Study* (Étude nationale sur les enfants) des États-Unis.

Les indicateurs : La CCE travaille en partenariat avec le Groupe de travail des professionnels de la santé de la Commission mixte internationale (CMI) et avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), mais bénéficie également de la contribution de l'OMS en vue de mettre au point un ensemble d'indicateurs de la santé des enfants et de la salubrité de leur environnement. Une étude de faisabilité a été menée vers la fin de 2002, et le comité directeur a tenu une réunion les 9 et 10 décembre, à Montréal, afin de formuler des recommandations sur le choix d'indicateurs ainsi que sur une stratégie de mise en œuvre. Les conclusions de l'étude et les recommandations du comité, publiés en mars 2003, constitueront le fondement de la phase de mise en œuvre, laquelle comprend l'inventaire, par les gouvernements, d'indicateurs déterminés et l'établissement du premier rapport sur les indicateurs en Amérique du Nord, dont la publication est prévue au début de 2004. Les partenaires du projet ont manifesté leur intention de poursuivre les travaux avec la CCE durant la phase de mise en œuvre, et l'OPS s'est dite intéressée à faire connaître le cadre de travail à d'autres pays et sous-régions des Amériques. En plus de donner suite à une mesure prévue dans le programme de coopération, ce projet respecte les engagements pris dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable.

Le Comité consultatif d'experts : Ce comité a tenu une réunion fructueuse à Alexandria, en Virginie, les 6 et 7 février 2003. La première journée des travaux a porté sur la promotion de la sensibilisation et de la formation des professionnels de la santé à l'égard de questions touchant la salubrité de l'environnement des enfants, et des représentants d'un certain nombre d'organismes gouvernementaux compétents des trois pays ont participé à ces travaux. Le Comité a formulé les avis au Conseil n^{os} 03-01 (possibilités d'intensifier la sensibilisation et la formation des professionnels de la santé et des chercheurs du domaine de l'environnement) et 03-02 (progrès réalisés dans l'application du programme de coopération). Cette réunion a par ailleurs permis d'accueillir les deux nouveaux membres du Mexique, les D^{rs} Alvaro Roman Osornio-Vargas et Mariano Enrique Cebrian-García.

L'évaluation des risques : Un atelier sur l'évaluation des risques et la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord s'est tenu du 19 au 21 février 2003, à Oaxaca, au Mexique. La CCE l'a organisé dans le cadre du projet en collaboration avec le Groupe de travail sur la GRPC et le Groupe de travail technique sur les pesticides créé en vertu de l'ALÉNA. Plus d'une centaine de représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé et d'universités y ont participé. Il a permis de formuler des recommandations soulignant la nécessité d'uniformiser la terminologie des évaluations des risques en Amérique du Nord et de favoriser l'utilisation du même vocabulaire pour ce secteur d'activité très spécialisé. Les participants ont également suggéré de tenir un atelier de suivi afin d'examiner de façon plus approfondie les processus d'évaluation des risques, et ce, en étudiant en détail deux ou trois substances chimiques particulières. Ils ont par ailleurs proposé d'instaurer des mécanismes pour partager de l'information sur ces travaux entre les trois pays dans une optique d'efficacité accrue et de réduction du fardeau que l'établissement de rapports

représente actuellement pour le secteur industriel. En dernier lieu, ils ont estimé important que les trois pays collaborent plus étroitement dans le cadre des travaux sur l'évaluation des risques, renforcent les capacités des secteurs public et privé à l'égard des processus connexes et leur fassent connaître les développements dans ce domaine.

1.4 Droit et politiques de l'environnement

1.4.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales

Le Secrétariat a tenu compte des observations des trois pays en établissant le rapport intitulé *Normes canadiennes, mexicaines et américaines applicables aux exploitations d'élevage intensif : une analyse comparative*. Le Secrétariat a parachevé ce rapport au début du mois de mars afin de le présenter aux participants du Symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce. Une ébauche a déjà été présentée au cours de la conférence portant sur l'accroissement de la demande mondiale pour des produits d'origine animale, qui s'est tenue à l'*Universidad Autónoma* (Université autonome) du Yucatán, en novembre 2002, et du Forum sur l'agriculture tenu, en février 2003, sous l'égide du *Department of Agriculture* (Ministère de l'Agriculture) des États-Unis.

1.4.2 Gestion écologique et suivi des déchets dangereux

Le Secrétariat a parachevé l'étude comparative de la gestion actuelle des déchets dangereux et des matières recyclables en Amérique du Nord. À titre de suivi, il est en train d'élaborer un document de travail afin d'aider les membres du groupe d'étude connexe à déterminer les principes, les objectifs et les critères qui serviront à élaborer les prochaines phases du projet, notamment un document exhaustif sur les systèmes de gestion de l'environnement. Les membres du groupe ont reçu une première ébauche du document de travail afin de formuler des observations à son sujet. Lorsqu'ils auront fait l'unanimité sur ce document, il est prévu d'établir un plan détaillé des prochaines étapes du projet.

Le Secrétariat a ébauché un rapport intitulé *Possibilités d'améliorer le suivi des expéditions transfrontalières de déchets dangereux et l'application des lois qui les régissent en Amérique du Nord* (titre provisoire) qui a suscité la formulation d'observations par les Parties lors des réunions tenues à Montréal, Puerto Peñasco et Monterrey. Le rapport sera parachevé au printemps à la suite d'autres réunions avec des représentants gouvernementaux et des intervenants intéressés. Sa version finale sera présentée aux Parties au cours de la prochaine session ordinaire du Conseil, au mois de juin.

1.4.3 Coopération en matière d'application et d'observation des lois

En janvier, le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») a tenu un atelier, à Washington, sur l'application des lois à l'échelle transfrontalière. Cet atelier a permis de cerner des moyens légaux et informels d'appliquer les lois de l'environnement avec l'aide d'un autre pays lorsque cela s'avère nécessaire. Quelque 90 personnes y ont assisté, dont des représentants de plusieurs ONG et cabinets juridiques.

Le Groupe de travail a également entamé l'établissement d'un plan stratégique et les préparatifs d'un atelier qu'il tiendra avec le CCPM dans le cadre de la session ordinaire du Conseil, au mois de juin.

Le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) a tenu son atelier annuel sur le renforcement des capacités en février, à Jalapa, au Mexique. Cadrant avec le plan d'activités de ce groupe pour 2002, l'atelier a permis aux participants de se pencher sur des questions d'application des lois relatives au commerce et à la cueillette illégale d'espèces végétales protégées. Grâce à la participation de plus d'une cinquantaine d'agents des trois pays chargés de l'application des lois, l'atelier a également permis d'informer adéquatement les participants sur les possibilités qu'offrent les lois de restreindre le trafic illégal des plantes et de leur fournir de l'information technique, ainsi que de leur faire connaître les caractéristiques des principaux groupes taxinomiques de plantes commerciales, les tendances du commerce international et le rôle des réseaux pour surveiller le commerce illégal.

1.4.4 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

Le Secrétariat a ébauché un document proposant des projets que la CCE pourrait réaliser dans le domaine de l'utilisation durable et de la conservation de l'eau douce en Amérique du Nord. En octobre, à Albuquerque, le Secrétariat a présenté sept secteurs sur lesquels pourraient porter les travaux de la CCE. Se fondant sur les observations qui lui ont été formulées, le Secrétariat a proposé, à la fin de février, d'inscrire deux projets dans le plan de travail de la CCE que l'on peut consulter sur son site Web à l'adresse suivante

<<http://www.cec.org/news/details/index.cfm?varlan=français&ID=2526&year=2003>>).

Ces deux projets consistent à examiner des techniques abordables pour restaurer les écosystèmes aquatiques, de même que des exemples de méthodes de gestion durable des bassins hydrographiques en Amérique du Nord. Le Secrétariat formulera une recommandation dans ce sens aux Parties au printemps.

1.4.5 Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale

Aucune activité n'est prévue dans ce domaine au cours du présent trimestre.

2 Planification, surveillance et évaluation des programmes

Le Secrétariat s'est employé à renforcer le système de planification, de surveillance et d'évaluation des programmes de la CCE, qui comprend cinq éléments principaux :

1. Une structure des activités de programme qui met en relation les buts, les activités et les résultats.
2. Un plan stratégique à long terme et quinquennal prescrivant des buts, des objectifs et des résultats importants.
3. Un plan opérationnel, renouvelable annuellement, établissant les principaux programmes, les projets et d'autres types de dépenses sur trois ans, y compris l'évaluation du rendement de ces programmes et projets et les budgets connexes.
4. Une méthode de gestion précisant de quelle manière la CCE doit s'organiser pour effectuer ses travaux et exposant la structure, le rôle et les responsabilités de chacun de ses secteurs.

5. Des procédures permanentes d'évaluation, de surveillance et d'établissement de rapports permettant d'examiner et d'évaluer le rendement des programmes et des projets.

La CCE a déjà entrepris un certain nombre d'activités de soutien, notamment :

- l'ébauche d'une nouvelle structure des activités cadrant avec chacun des quatre secteurs de programme;
- la réalisation de trois évaluations pilotes de projets (le RIBAN, la GRPC et les activités du Bureau de liaison du Mexique, y compris son projet sur la prévention de la pollution);
- un examen de ses systèmes de maintenance et de gestion de l'information;
- un examen de ses besoins en communication, ainsi que de ses produits et documents dans ce domaine;
- la mise sur pied d'un système d'évaluation du rendement;
- un examen de la participation de la population autochtone à ses travaux.

La CCE s'attend à ce que l'examen décennal oriente de façon notable les buts qu'elle devra atteindre au cours des prochaines années et dont elle tiendra compte dans son processus de planification.

Elle a fait parvenir un cadre de planification stratégique aux Parties et au CCPM afin de cerner les questions importantes sur lesquelles elle devra se pencher au cours du processus. Au printemps de 2003, elle poursuivra ses consultations auprès des Parties et du CCPM dans l'optique de soumettre une version finale du cadre stratégique à l'approbation du Conseil au mois de juin.

3 Rapports établis en vertu de l'article 13 de l'ANACDE : Le maïs transgénique et la biodiversité au Mexique

La CCE a constitué le Groupe consultatif sur le maïs et la biodiversité, a fait part du processus aux Parties, a rédigé un sommaire des questions à l'étude et a affiché sur son site Web, afin de recueillir les observations du public, le cadre de référence et un aperçu du rapport du Secrétariat sur ce sujet. Elle transmettra régulièrement des rapports d'étape aux Parties.

4 Examen décennal de l'application de l'ANACDE

En janvier 2003, la CCE a soumis à l'examen des Parties et du CCPM un projet d'examen décennal de l'application de l'ANACDE ainsi que des effets environnementaux de l'ALÉNA, comme l'a prescrit le Conseil en juin 2002.

Le Canada et le CCPM ont fait part de leurs observations à ce sujet. La CCE a par ailleurs transmis aux Parties et au CCPM, dans le même envoi, une liste des personnes qu'elle suggère au Conseil de nommer au sein du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE. Elle leur a en outre fait parvenir une ébauche de résolution exposant le mandat de ce comité pour fin d'approbation par les Parties.

5 Rapport sur l'état de l'environnement

Le Secrétariat entend aller de l'avant en ce qui a trait à l'établissement d'un nouveau rapport sur l'état de l'environnement. Pour ce faire, il s'est fixé les objectifs suivants :

- se fonder sur les enseignements tirés de l'établissement du rapport précédent;
- examiner les recommandations de spécialistes externes et de ses gestionnaires de programme;
- donner suite à la suggestion du Conseil de recueillir et de partager de l'information des plus fiables sur l'environnement;
- tenir compte du mandat, des objectifs et des réalisations de la CCE, tout en respectant ses limites financières;
- intégrer les conclusions de l'examen décennal de l'application de l'ANACDE.

Le Secrétariat se propose d'établir un rapport sur l'état de l'environnement en se fondant sur les indicateurs de l'OCDE qui se rapportent à l'Amérique du Nord, mais en accordant une place importante aux indicateurs régionaux qui soulignent les principaux buts et résultats des secteurs de programme de la CCE. Il élaborera une section spéciale afin de développer un sujet qui se rapporte à la CCE et à l'environnement nord-américain.

Le Secrétariat est en train de dresser, pour l'établissement de ce rapport, un plan de huit à douze pages qui comprendra une méthode logique et qui définira la portée du rapport, le contenu de ses données techniques et son mode de présentation. Le plan en question exposera en outre des aspects pragmatiques de la gestion, de l'organisation et de l'échéancier du projet, de la participation d'intervenants ainsi que les meilleurs moyens d'intégrer dans ce rapport l'information recueillie dans le cadre des travaux de la CCE. Le plan précisera également la meilleure marche à suivre pour établir le rapport, de telle manière qu'il fasse état des programmes de la CCE et tienne compte de ses priorités. Ce plan, dont le parachèvement est prévu à la mi-avril 2003, constituera un cadre de travail qui permettra d'établir les rapports sur l'état de l'environnement de façon tout aussi éclairée que cohérente.

6 Collaboration avec la CMI et l'IBWC

À la suite de la session du Conseil de 2002 et de la réunion qu'il a tenue avec la CMI et l'*International Boundary and Water Commission (IBWC, Commission internationale des frontières et des eaux)*, le Secrétariat a entrepris des discussions avec ces deux organismes dans le cadre de trois réunions, dont deux sous forme de téléconférences. Ces discussions ont permis de connaître le programme de travail respectif des trois organismes en vue de trouver des domaines de collaboration. Les domaines présentant un intérêt commun sont les suivants :

- Les méthodes de gestion des bassins hydrographiques (notamment les efforts que déploie la CMI pour constituer de nouveaux conseils de gestion de ces bassins).
- Les espèces envahissantes non indigènes.
- Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), à titre de mécanisme de financement de projets de divers groupes communautaires.
- Les PARNA, particulièrement celui relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementale.

Jusqu'à présent, les trois organismes ont entrepris diverses démarches pour commencer à collaborer dans ces domaines. Des représentants de la CMI et de l'IBWC ont participé à l'atelier du CCPM sur les enjeux de l'eau douce et ont assisté à celui sur les espèces envahissantes. Des membres du personnel de la CMI ont également participé à l'atelier tenu à Zacatecas sur le PARNA relatif au mercure, ainsi qu'à la réunion d'Alexandria, en Virginie, sur la santé des enfants et l'environnement. Un rapport complet sur l'état d'avancement de cette collaboration sera établi en prévision de la session ordinaire du Conseil de 2003.

Des représentants de la CMI ont par ailleurs évoqué la possibilité de tenir une réunion avec les commissaires au cours de la prochaine session que tiendra le Conseil de la CCE. Les représentants de la CMI et de l'IBWC mèneront des consultations à l'interne et feront part à la CCE de l'intérêt que leur organisme respectif porte à l'égard d'une telle réunion.

Les Parties ont examiné une ébauche de déclaration d'intention entre la CCE et la CMI qui sera soumise à l'examen de cette dernière.

7 Communications visées à l'article 14 de l'ANACDE

Onze communications de citoyens sont en cours d'examen et le Secrétariat a transmis au Conseil, le 21 février 2003, le dossier factuel final relatif à la communication SEM-99-002 (Oiseaux migrateurs). Il est également en train de constituer six autres dossiers factuels dans l'intention de soumettre à l'examen du Conseil, avant sa prochaine session ordinaire, la version finale de cinq d'entre eux (y compris celui portant sur les oiseaux migrateurs).

Le Conseil doit prendre des décisions relatives à deux recommandations du Secrétariat visant à constituer des dossiers factuels. Le Secrétariat envisage également de recommander la constitution de dossiers factuels relatifs à deux autres communications. Il a reçu la cinquième et dernière communication de l'année 2002 le 25 novembre.

État d'avancement des onze communications en cours d'examen en date du 14 février 2002

Dossier factuel soumis au Conseil :

Oiseaux migrateurs – SEM-99-002/ *Alliance for the Wild Rockies et coll.* (application par les États-Unis de la *Migratory Bird Treaty Act* en rapport avec des activités d'exploitation forestière). Attente d'une résolution du Conseil quant à la publication du dossier factuel.

Dossiers factuels en cours de constitution :

Le Secrétariat est en train de constituer les six dossiers factuels suivants, conformément aux résolutions du Conseil n° 01-08, 01-09, 01-11, 01-12 (16 novembre 2001), 02-02 (7 mars 2002) et 02-03 (17 mai 2002), respectivement :

1. **Oldman River II** – SEM-97-006/ *The Friends of the Oldman River* (application par le Canada de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et de la Loi sur les pêches)
2. **Aquanova** – SEM-98-006/ *Grupo Ecológico Manglar, A.C.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec les activités d'aquiculture menées par la société Granjas Aquanova, S.A. de C.V., à Isla del Conde, San Blas, Nayarit).
3. **BC Mining** – SEM-98-004/ *Sierra Club of British Columbia et coll.* (application par le Canada de la *Loi sur les pêches* en rapport avec des activités d'exploitation minière en Colombie-Britannique).

4. **BC Logging** – SEM-00-004/ *David Suzuki Foundation et coll.* (application par le Canada de la *Loi sur les pêches* en rapport avec des activités d'exploitation forestière en Colombie-Britannique).
5. **Río Magdalena** – SEM-97-002/ *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec les rejets d'eaux usées).
6. **Molymex II** – SEM-00-005/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos et Domingo Gutiérrez Mendivil* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec la qualité de l'air et les répercussions environnementales d'une usine de traitement du molybdène).

Attente d'une résolution du Conseil quant à la constitution des dossiers factuels suivants :

1. **Tarahumara** – Le 29 août 2002, le Secrétariat a informé le Conseil qu'à son avis, la communication SEM-00-006/ *Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos, A.C.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec l'accès au système de justice environnementale des communautés autochtones) justifie la constitution d'un dossier factuel.
2. **Exploitation forestière en Ontario** – Le 12 novembre 2002, le Secrétariat a informé le Conseil qu'à son avis, la communication SEM-02-001 / *Canadian Nature Federation et coll.* [application par le Canada du paragraphe 6(a) du Règlement sur les oiseaux migrateurs en rapport avec l'industrie forestière en Ontario] justifie la constitution d'un dossier factuel.

Ces communications sont en suspens en attendant que le Conseil décide s'il doit charger le Secrétariat de constituer des dossiers factuels.

Détermination de la pertinence de constituer des dossiers factuels aux termes du paragraphe 15(1) :

1. **Pâtes et papiers** – SEM-02-003/ *Sierra Legal Defence Fund et coll.* (application par le Canada de la *Loi sur les pêches* et du *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* en rapport avec les usines de pâtes et papiers de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique).
2. **Projet El Boludo** – SEM-02-004/ *Arcadio Pesqueira Senday et coll.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec le projet minier « El Boludo »).

Le Secrétariat est en train d'examiner ces communications à la lumière de la réponse de la Partie visée afin de déterminer s'il est justifié de constituer des dossiers factuels

Historique des communications

L'examen des vingt-cinq communications qui suivent a pris fin pour les raisons énoncées.

Douze communications ont été rejetées parce qu'elles ne justifiaient pas un plus ample examen aux termes des paragraphes 14(1) ou 14(2) :

- **Chouette tachetée** – SEM-95-001/ *Biodiversity Legal Foundation et coll.*
- **Logging Rider** – SEM-95-002/ *Sierra Club et coll.*
- **Aage Tottrup** – SEM-96-002/ *Aage Tottrup*
- **CEDF** – SEM-97-004/ *Canadian Environmental Defence Fund*
- **Biodiversité** – SEM-97-005/ *Animal Alliance of Canada et coll.*
- **Guadalajara** – SEM-98-001/ *Instituto de Derecho Ambiental, A.C., et coll.*
- **Ortíz Martínez** – SEM-98-002/ *Ortíz Martínez*
- **Molymex I** – SEM-00-001/ *Rosa María Escalante de Fernández*
- **Jamaica Bay** – SEM-00-003/ *Hudson River Audubon Society of Westchester, Inc., et coll.*
- **AAA Packaging** – SEM-01-002
- **Dermet** – SEM-01-003/ *Mercerizados y Teñidos de Guadalajara, S.A.*
- **Alca-Iztapalapa** – SEM-02-005/ *Ángel Lara García.*

L'examen de deux communications a pris fin en vertu de l'alinéa 14(3)a) :

- **Methanex** – SEM-99-001/ *Methanex Corporation*
- **Neste Canada** – SEM-00-002/ *Neste Canada Inc.*

L'examen de cinq communications a pris fin en vertu du paragraphe 15(1) :

- **Oldman River I** – SEM-96-003/ *The Friends of the Oldman River*
- **Lac de Chapala** – SEM-97-007/ *Instituto de Derecho Ambiental*
- **Cytrar** – SEM-98-005/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos*
- **Grands Lacs** – SEM-98-003/ *Department of the Planet Earth et coll.*
- **Aéroport de la ville de Mexico** – SEM-02-002/ *Jorge Rafael Martínez Azuela et coll.*

Une communication a été retirée par ses auteurs :

- **Fort Huachuca** – SEM-96-004/ *The Southwest Center for Biological Diversity et coll.*

Trois dossiers factuels ont été constitués et rendus publics :

- **Cozumel** – SEM-96-001/ *Comité para la Protección de los Recursos Naturales, A.C., et coll.*
- **BC Hydro** – SEM-97-001/ *B.C. Aboriginal Fisheries Commission et coll.*
- **Metales y Derivados** – SEM-98-007/ *Environmental Health Coalition et coll.*

Le Conseil a rejeté deux communications aux termes du paragraphe 15(2) à la suite d'un avis du Secrétariat estimant qu'elle justifiait la constitution d'un dossier factuel :

- **Fermes porcines du Québec** – SEM-97-003/ *Centre québécois du droit de l'environnement et coll.*
- **Citrar II** – SEM-01-001/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C., et coll.*

8 Partenariats

8.1 *Programme d'action régional et démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale*

La CCE partage avec les sept pays d'Amérique centrale les résultats obtenus au cours de la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT au Mexique. Ces activités sont financées par la CCE et le FEM; l'OPS sert d'organisme d'exécution et le PNUE d'organisme de mise en œuvre. On prévoit que le FEM verse sous peu une contribution additionnelle de 6,6 millions de dollars américains pour appuyer principalement la mise sur pied de neuf projets pilotes dans les sept pays d'Amérique centrale et au Mexique.

En vue d'entreprendre le projet, le PNUE a demandé à chaque pays participant et à la CCE de lui faire parvenir une lettre d'engagement officielle indiquant les ressources financières dont ils disposent pour ce projet. La CCE a satisfait à cette exigence en informant le PNUE qu'elle versera une contribution d'au moins 200 000 \$US afin d'assurer le fonctionnement du projet pendant toute sa durée. Celui-ci est censé débiter au milieu de l'année 2003.

Parachevée à la fin de février, une ébauche de rapport d'étape de la mise en œuvre du PARNA sur le DDT a été soumise à l'examen du Groupe de travail sur la GRPC afin qu'il l'approuve au cours de sa réunion du mois de mai. Compte tenu des résultats obtenus par le biais de ce PARNA, l'approbation du rapport d'étape pourrait mettre fin aux activités du groupe de mise en œuvre connexe, car le but ultime de ce PARNA, à savoir réduire l'exposition des humains et de l'environnement au DDT, pourrait être atteint dans le cadre du projet du FEM. Il est prévu qu'en raison des travaux accomplis par ce groupe de mise en œuvre et de l'expérience qu'il a acquise, il apporte son aide au projet du FEM au cours de sa réalisation.

La vidéo sur le programme d'élimination du DDT au Mexique, qui a été présentée au cours de la réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques, en mars 2002, a également été présentée au cours de diverses réunions au Mexique et dans d'autres pays (notamment la Jamaïque et le Costa Rica, ainsi qu'aux Nations Unies), et d'autres personnes en Inde et en Afrique voudraient également en obtenir une copie. Le Mexique a reçu récemment une lettre du Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS exprimant également son intention de partager des expériences dans le cadre du projet du FEM, car des pays africains ont entrepris la création d'un fonds pour réaliser un projet analogue à celui que finance le FEM au Mexique et en Amérique centrale. Cet échange pourrait permettre de faire connaître l'expérience qu'a acquise le Mexique en éliminant le DDT comme moyen de lutter contre le paludisme.

8.2 *Projet de renforcement des capacités pour une étude de biosurveillance des POP et des métaux destinée à déterminer les populations à risque et les points névralgiques de l'environnement en Amérique du Nord*

Le Groupe de travail sur la GRPC a approuvé une proposition de projet de surveillance des concentrations de POP dans le sang humain, qui visera l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale. Ce projet pourrait se réaliser en trois volets sur deux ans :

- Premier volet : Établissement d'une méthode de biosurveillance.
- Deuxième volet : Renforcement des capacités (contrôle de la qualité et analyse des échantillons).
- Troisième volet : Travail sur le terrain (échantillonnage, analyse et interprétation des données, établissement de rapports).

À la suite d'un exposé qui lui a été fait en janvier 2003, la Banque mondiale a accueilli favorablement ce projet. Elle a convenu de le financer en lui octroyant 100 000 \$US, à partir du Fonds canadien sur les POP, afin de réaliser les premier et deuxième volets du projet; elle a aussi convenu de s'engager à verser ultérieurement un autre montant de 100 000 \$US pour financer le troisième volet. Tous les fonds de la Banque mondiale serviront à financer la partie de ces travaux qui s'effectuera au Mexique. En outre, le programme de travail de la CCE pour 2003 prévoit un montant de 40 000 \$US pour soutenir la réalisation du projet. Un montant indéterminé sera également proposé à cette fin dans le projet de plan de programme de la CCE pour 2004.

8.3 *Soutien au Mexique afin de dresser son plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP*

Dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les POP, les pays sont encouragés à collaborer sur une base régionale afin de mettre en œuvre les dispositions de cette convention. Le Mexique a décidé de confier à la Banque mondiale l'établissement de son plan national de mise en œuvre de la Convention et de la charger de cette mise en œuvre. Des discussions ultérieures entre le Mexique, la Banque mondiale et la CCE ont révélé que celle-ci jouissait d'un important soutien pour agir à titre d'organisme d'exécution. Cette décision souligne le rôle intégrateur que la CCE a joué à l'égard des plans d'action relatifs aux substances toxiques persistantes dans le cadre du projet de GRPC, et le bien-fondé du processus et de l'infrastructure interne qu'elle a établis, depuis 1995, pour appuyer la réalisation de ce projet. La Banque mondiale a été également frappée par la qualité et le caractère exhaustif des travaux accomplis jusqu'à présent dans le cadre du projet de GRPC, et elle voudrait que l'approche des pays nord-américains en matière de coopération régionale serve de modèle dans d'autres régions du monde.

Il est prévu que la Banque mondiale octroie jusqu'à 2 millions de dollars américains à ce projet.

8.4 *Protocole d'entente avec le PNUE en vue d'évaluer les priorités à l'égard des substances toxiques persistantes en Amérique du Nord*

En 2001, la CCE a conclu un protocole d'entente avec le PNUE déterminant que l'Amérique du Nord constituerait une région, dans le cadre d'un effort déployé à l'échelle mondiale, pour y évaluer les priorités à l'égard des substances toxiques persistantes. Un rapport établi en 2002 cerne les lacunes dans l'information sur ces substances en Amérique du Nord, relève de nouvelles substances chimiques pouvant susciter des préoccupations et fixe des priorités d'action. Une réunion de spécialistes s'est tenue en octobre 2002 afin d'examiner ce rapport et d'éclairer l'établissement de priorités à l'égard des vingt-sept substances chimiques à l'étude. Une fois parachevé, ce rapport a été transmis aux responsables du Programme des produits chimiques du PNUE, en décembre 2002, et ils tiendront compte de ses conclusions dans une évaluation plus large, menée à l'échelle mondiale, qui permettront au FEM de disposer de données scientifiques factuelles pour établir des priorités d'action à l'égard des substances chimiques qui soulèvent des enjeux environnementaux, et pour déterminer à quel point les priorités diffèrent d'une région à une autre. De son côté, le GESS se servira des conclusions du rapport nord-américain pour relever les substances qui peuvent susciter des préoccupations communes et qui justifient des mesures trilatérales. Quant au Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, il pourrait également se fonder sur ce rapport pour déterminer les lacunes en matière de surveillance en Amérique du Nord. La CCE a respecté tous ses engagements à l'égard de ce projet.

9 Administration et finances

9.1 Ressources financières

Le Secrétariat a reçu la première partie de la quote-part des États-Unis et du Canada pour 2003. Elle s'attend à recevoir du Mexique le restant de sa quote-part pour 2002 et la première partie de celle pour 2003.

La vérification des comptes de 2002 a débuté le 17 mars 2003.

Le Secrétariat a transmis aux Parties, le 28 février 2003, les derniers états financiers trimestriels de 2002.

9.2 Ressources humaines

M^{me} Chantal Line Carpentier a été nommée au poste de chef du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce. Le Secrétariat a amorcé le recrutement du gestionnaire de ce programme.

M^{me} Erica Phipps sera en congé de maternité à compter du 31 mars 2003, et M^{me} Lorraine Brooke a été engagée, à titre de consultante, pour s'occuper de certains des dossiers de M^{me} Phipps. M^{me} Nathalie Daoust sera également en congé de maternité à compter du 24 mars 2003, et M^{me} Angela Silvaroli la remplacera durant toute la durée de ce congé.

9.3 Bail des locaux de la CCE

Au cours de la présente réunion, les Parties seront mises au courant de l'état d'avancement de ce dossier.

10 Communications et sensibilisation

10.1 Publication et diffusion

La production, la promotion et la distribution des rapports et des publications de la CCE ne cessent de prendre de l'ampleur. Depuis novembre 2002, le Secrétariat a élaboré douze publications d'envergure ainsi que de nombreux documents de travail et d'autres types de documents. La CCE a publié plus de 14 500 exemplaires de ces publications dans les trois langues, et leur diffusion a pris un grand essor en raison du nombre croissant de visites sur le site Web. Depuis cette date, on a assisté au téléchargement d'un plus grand nombre de documents (252 810) que de visites du site.

En ce qui a trait au site Web de la CCE et au serveur de liste, ils continuent de prendre de l'expansion et d'atteindre un public toujours plus grand. Entre novembre et janvier, le site Web a enregistré 220 000 visites et le courriel a permis de rejoindre 7 000 membres. Les visiteurs identifiables étaient principalement des Nord-Américains; toutefois, une proportion aussi grande que 20 pour 100 des visites provenaient de l'extérieur du continent, révélant aussi bien la valeur de l'information qu'offre le site que le degré d'attrait de la CCE à partir de régions éloignées.

Depuis janvier, la portion du site consacrée au deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce (du 24 au 28 mars) a reçu plus d'un millier de visites par

jour. Ce chiffre important correspond aux efforts particuliers qui ont été déployés pour publiciser ce symposium, y compris son inscription dans les calendriers en ligne des activités reliées à l'environnement et au commerce, ainsi qu'à la production et à la distribution ciblée d'une invitation à 3 332 personnes. Cette invitation a été reproduite sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org/symposium/index.cfm?varlan=français>>, tant dans les messages du serveur de liste que dans la liste des activités, afin de publiciser le Symposium de façon soutenue et cohérente.

10.2 Communiqués

Depuis le mois de novembre, la section des communications a diffusé une série de communiqués concernant les programmes et les réunions du Secrétariat, tout en continuant à informer le public sur les activités de la CCE et du CCPM. Les principaux communiqués comprennent les suivants :

Le 7 février 2003

Réunion sur les énergies renouvelables avec des dirigeants d'entreprises multinationales et d'organismes gouvernementaux

Des dirigeants d'entreprises comme Dupont et Volkswagen font partie des représentants d'une douzaine de sociétés multinationales qui se sont rassemblés aujourd'hui pour discuter des énergies renouvelables.

Le 23 janvier 2003

Diffusion du mandat relatif à l'étude sur le maïs en vue de recueillir les commentaires du public

Le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) a publié aujourd'hui le mandat qui guidera l'élaboration d'un rapport sur les effets du maïs transgénique au Mexique. Le public peut maintenant prendre connaissance de ce mandat et transmettre ses commentaires à la Commission.

Le 8 janvier 2003

Le fonds pour l'environnement de la CCE diffuse un appel de propositions à l'échelle du continent

La Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a diffusé aujourd'hui un appel de propositions en vue de subventionner des projets communautaires portant sur la surveillance et l'évaluation environnementales en rapport avec la santé humaine.

Le 6 janvier 2003

La CCE publie des documents de travail examinant les effets du maïs génétiquement modifié sur le maïs cultivé au Mexique

Le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) a publié aujourd'hui une série de documents de travail qui donnent le coup d'envoi à une étude officielle ayant pour objet d'examiner les effets potentiels du maïs génétiquement modifié sur la culture traditionnelle du maïs au Mexique.

Le 15 décembre 2002

Un nouveau rapport présente des données environnementales dans le contexte de l'ALÉNA

À la veille du 10^e anniversaire de la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui a eu lieu le 17 décembre 1992, la Commission de coopération environnementale

(CCE) a rendu public aujourd'hui un rapport décrivant certains des effets de l'ALÉNA sur l'environnement.

Le 6 novembre 2002

Sessions du Conseil et du CCPM en 2003 : le lieu et la date sont confirmés

C'est à Washington, D.C., que se tiendront, les 24 et 25 juin 2003, la X^e session ordinaire du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) et les réunions parallèles de la CCE. Le Conseil aura alors l'occasion d'orienter les programmes de la CCE et de connaître l'opinion du public sur divers thèmes.

10.3 Rapports annuels visés au paragraphe 12(1) de l'ANACDE

En décembre 2002, le Comité permanent général (CPG) a approuvé un calendrier d'exécution révisé de ce rapport, y compris des éléments concernant l'établissement des rapports nationaux par les Parties, dans le but d'accélérer l'établissement et la diffusion de ces rapports annuels et de réduire le retard accumulé à l'égard des rapports de 2000, 2001 et 2002.

Conformément au calendrier approuvé, la CCE a pu diffuser le rapport annuel de 2000 en février 2003. Le 5 mars suivant, elle a soumis le rapport annuel de 2001 à l'examen des Parties en vue qu'elles l'approuvent le 17 mars et qu'il soit publié avant la fin d'avril 2003. Le Secrétariat est aussi en train d'établir le rapport annuel de 2002, qu'il envisage de publier avant la tenue de la session ordinaire du Conseil de juin 2003.

11 Session ordinaire du Conseil

En prévision de la X^e session ordinaire du Conseil, qui se tiendra les 24 et 25 juin 2003 à Washington, le Secrétariat a soumis à l'examen des Parties un aperçu des points inscrits à l'ordre du jour provisoire de la session ainsi qu'une ébauche du programme général dans l'espoir de les parachever au cours de la présente séance.

L'annonce de la tenue de la session et le programme provisoire des activités ouvertes au public ont été publiés le 10 mars 2003. La date limite de présentation des demandes d'aide financière et/ou d'exposé oral au cours de la partie publique de la session du Conseil est fixée au 21 avril 2003.

12 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Au cours de la réunion annuelle qu'il a tenue en juin 2002, le Comité de sélection du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a accordé un montant total de subventions de 688 300 \$CAN à 16 projets sur 270 propositions qui lui ont été présentées au cours de l'année.

Ces subventions visaient des projets portant sur les énergies renouvelables, la conservation de l'énergie ou l'efficacité énergétique, tout en accordant la préférence aux projets qui s'appuient sur des initiatives connexes à l'énergie et qui visent le développement de composantes d'une économie durable

En outre, en vue d'évaluer à quel point les subventions du FNACE permettent à leurs bénéficiaires de solliciter du financement auprès d'autres sources, le personnel du FNACE a

recueilli de l'information sur le soutien supplémentaire que les projets subventionnés par le Fonds ont obtenu au cours des trois dernières années. Cela a permis de constater que chaque dollar du FNACE permet aux bénéficiaires de subvention de recueillir de 1,50 \$CAN à 2,00 \$CAN auprès d'autres sources de financement. Le FNACE continuera de recueillir cette information et de la transmettre ponctuellement aux Parties.

Le bulletin trimestriel de la CCE, *Trio*, continue de faire état des projets financés par le FNACE, car ils constituent des exemples concrets des résultats que permettent d'obtenir les activités de la Commission dans le cadre de projets communautaires. Les médias locaux publicisent également ces projets.

Il est aussi question d'effectuer des visites sur place d'ici la fin de l'année pour évaluer les progrès accomplis par certains bénéficiaires de subvention du FNACE.

Par ailleurs, à la suite de l'avis que le CCPM a formulé au Conseil le 8 mars 2002 sur le projet de modification des *Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE*, afin qu'il tienne compte des réalités du Fonds et de la CCE, le Comité permanent général vient de terminer l'examen de ce document.